



# BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE DANS LES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS



Cette bonne pratique a été développée en partenariat avec **Women's Empowerment Link (WEL)** au **Kenya** dans le cadre du projet, **Promouvoir l'égalité à travers l'éducation aux droits humains**. Les bonnes pratiques présentées dans cette série sont des "pratiques vivantes", ce qui signifie qu'elles évoluent et s'adaptent en permanence.

—

**La budgétisation sensible au genre** signifie l'intégration d'une perspective de genre claire à chaque étape d'un processus budgétaire – de la planification et la mise en œuvre, jusqu'à l'évaluation. L'objectif est de promouvoir l'égalité de genre par le biais d'une programmation équitable en veillant à ce que les activités d'éducation aux droits humains ne perpétuent pas les inégalités de genre ou les rapports de genre inégaux.

Le résultat de la budgétisation sensible au genre n'est généralement pas un budget séparé pour les femmes, les personnes non binaires et les hommes, ni un budget réparti de manière égale entre tous les genres. Il s'agit plutôt d'un budget qui est planifié, approuvé, mis en œuvre et suivi dans une optique de genre. Elle donne la priorité aux **intérêts, aux besoins et aux obstacles** des femmes les plus marginalisées et des personnes de genre divers, et cherche à réduire les inégalités par une allocation équitable et ciblée des ressources.





## Appliquer un budget sensible au genre dans les activités d'éducation aux droits humains :

Un processus de budgétisation sensible au genre peut se présenter différemment d'une organisation à l'autre, ou d'un·e défenseuse-seur des droits humains à l'autre. Cependant, la plupart des approches suivent certaines étapes communes :

- 1** Réaffirmez vos **engagements, vos objectifs et votre stratégie en matière d'égalité de genre**. La budgétisation sensible au genre vise à promouvoir l'égalité de genre. Pour garantir la cohérence, il est important de pouvoir relier le budget aux engagements, objectifs et stratégies globaux en matière d'égalité de genre de notre activité d'éducation aux droits humains. Quelles sont les valeurs que vous souhaitez promouvoir ? Qui voulez-vous faire participer à l'activité ? Quels est votre vision et votre objectif final, et comment pouvez-vous vous assurer que vous les respectez ? Ces réflexions peuvent fournir une feuille de route pour la prise de décision tout au long du processus budgétaire global.
- 2** Prévoyez un budget et faites appel à un·e **spécialiste en genre** avant et pendant votre activité d'éducation aux droits humains.
- 3** Effectuez une **analyse de genre**. Le point de départ consiste à identifier les **intérêts, les besoins et les obstacles** des femmes et des personnes non-binaires qui participeront, contribueront et bénéficieront de vos activités d'éducation aux droits humains. Une série de méthodes et d'outils peuvent être utilisés pour appliquer une analyse de genre, notamment l'analyse de données ventilées par genre, des consultations, des discussions de groupe, des questionnaires pré-formation, des entretiens avec des informatrices et informateurs clé·e·s, etc. Il est important de tenir compte de la diversité des réalités vécues par les femmes, les personnes de genre divers et les hommes, et de reconnaître que d'autres caractéristiques sociales telles que l'âge, la situation socio-économique, le handicap, l'ethnicité, la religion, etc. peuvent également affecter leurs intérêts, leurs besoins et leurs obstacles.
- 4** À l'aide des informations recueillies, planifiez un budget qui **élimine les principaux écarts entre les genres, élimine les barrières et permet aux femmes et aux personnes non-binaires de participer pleinement** à votre activité d'éducation aux droits humains. Des ressources et des fonds supplémentaires sont souvent nécessaires pour des besoins tels que la garde d'enfants, le travail domestique et les soins non rémunérés, les allocations de transport, les mécanismes de prévention et de réponse à la violence sexuelle, et les interprètes. Accordez la priorité à ces besoins.
- 5** Si le temps le permet, **consultez** les femmes et les personnes non-binaires. Un budget sensible au genre ne garantit pas toujours un processus participatif d'élaboration du budget. Cependant, l'implication active et équitable des femmes et des personnes non-binaires tout au long du processus garantit qu'elles prennent part aux décisions qui affectent leur vie. Il convient également de se demander qui participe à la prise de décision financière au sein de votre propre organisation ou groupe : qui est représenté·e ? Qui est absent·e ?



**6 Révisez** le budget. L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (2020) suggère de se poser trois questions pour examiner et contrôler un budget :

- a) Comment ce budget fait-il la promotion l'égalité de genre ?
- b) Comment ce budget laisse-t-il l'égalité de genre telle qu'elle est actuellement, au statu quo ?
- c) Comment ce budget perpétue-t-il les inégalités de genre ?

### Quelques questions directrices pour appliquer la budgétisation sensible au genre :

La budgétisation sensible au genre peut obliger les organisations de la société civile et les défenseuses et défenseurs des droits humains à envisager la budgétisation sous un angle nouveau (UNFPA, 2006). Vous trouverez ci-dessous quelques questions qui peuvent guider vos réflexions sur l'inclusion de la budgétisation sensible au genre dans votre activité d'éducation aux droits humains :

- Au sein de votre organisation ou groupe, qui prend les décisions sur les questions financières ? Qui a le dernier mot ? Pourquoi ?
- Les femmes et les personnes non-binaires sont-elles consultées et participent-elles de manière égale aux questions financières au sein de votre organisation ou de votre groupe ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
- Quels postes budgétaires sont prioritaires ? Lesquels sont laissés de côté ?
- Un renforcement des capacités internes en matière d'égalité de genre et d'intégration de la dimension de genre est-il nécessaire pour les membres de votre organisation ou groupe ? Disposez-vous d'un·e spécialiste en genre dans le cadre de vos activités d'éducation aux droits humains ? Quels fonds ou ressources sont nécessaires ?
- Comment allez-vous prendre en compte le travail domestique et de soins des femmes et des filles ? Quel sera l'impact financier sur leur participation à votre activité d'éducation aux droits humains ?
- Au cours de votre activité d'éducation aux droits humains, les fonds et les ressources alloués refléteront-ils les réalités, les priorités et les obstacles spécifiques des femmes et des personnes non-binaires ?
- Au cours de votre activité d'éducation aux droits humains, quels seront les obstacles et les besoins particuliers des femmes et des personnes non-binaires ? Comment les fonds seront-ils alloués pour répondre à ces besoins ? Par exemple :
  - Une garde d'enfants est-elle nécessaire pour que les parents puissent participer pleinement ?
  - Y aura-t-il assez de nourriture pour les enfants ? Des transports supplémentaires sont-ils nécessaires ?



- Y aura-t-il des communautés linguistiques minoritaires ? Avez-vous besoin d'un·e traductrice·teur pour les documents et/ou d'un·e interprète pendant l'activité ?
- Un point de contact externe sera-t-il désigné pour assurer la prévention et la réponse aux violences sexuelles ?
- Qui bénéficiera le plus des fonds et des ressources alloués lors de votre activité d'éducation aux droits humains ? (par exemple, les fonds seront-ils principalement dépensés en indemnités pour que les détentrices et détenteurs d'obligations puissent assister à un événement ? Ou les fonds seront-ils surtout dépensés pour permettre à davantage de femmes et de personnes non-binaires, y compris les plus marginalisées, de participer) ?
- Qui est habilité·e par ces fonds et ressources alloués ?

## Références

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (2020). *Budgétisation sensible au genre : Boîte à outils étape par étape*. <https://eige.europa.eu/publications/gender-budgeting-step-step-toolkit>

Fonds des Nations Unies pour la population et Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (2006). *La budgétisation sensible au genre en pratique : A Training Manual*. [https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/gender\\_manual\\_eng.pdf](https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/gender_manual_eng.pdf)

